CANTON DU VALAIS — **COMMUNE DE SAVIESE**

Arrondissement forestier du Valais central

Plan de constatation de la nature forestière

Mise à l'enquête selon la loi fédérale sur les forêts art.10 al.2 et art.13 al.1
l'ordonnance cantonale sur la conservation de la forêt art.3

PLAN N° 10

Légende

Forêt

- Constatation définitive de la forêt selon art.10 et 13 LFO, concernant uniquement les zones à bâtir et leurs environs immédiats.
- Délimitation de la forêt à titre indicatif, en dehors des zones à bâtir.
- Délimitation des haies vives et bosquets à titre indicatif, objets protégés selon art. 18bis de la loi fédérale sur la protection de la nature
- Limite de c zone à bâtir

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 1 DEC. 2010
Droit de sceau Fr. 800.–
Uznach:
La chancellerie d'Etat:

L'ingénieur responsable ces travaux: Bramois, 16.09.10

La commune: COMMUNE DE SAVIESE
Le Président: Le Secrétaire:
Saviese, le 2 décembre 2010

Nom du géomètre officiel: GEOMETRES CENTRE SA, Route de Chandolène 3B, 1950 Sion, Tél. 027 327 57 22, Fax 027 327 57 24

Publié au BO le :

Homologation par le conseil d'Etat le :

Plans cadastraux N° 16 18 22–25–26–35–37

Plan cadastral mis à jour :
Décembre 2009

T : 5027
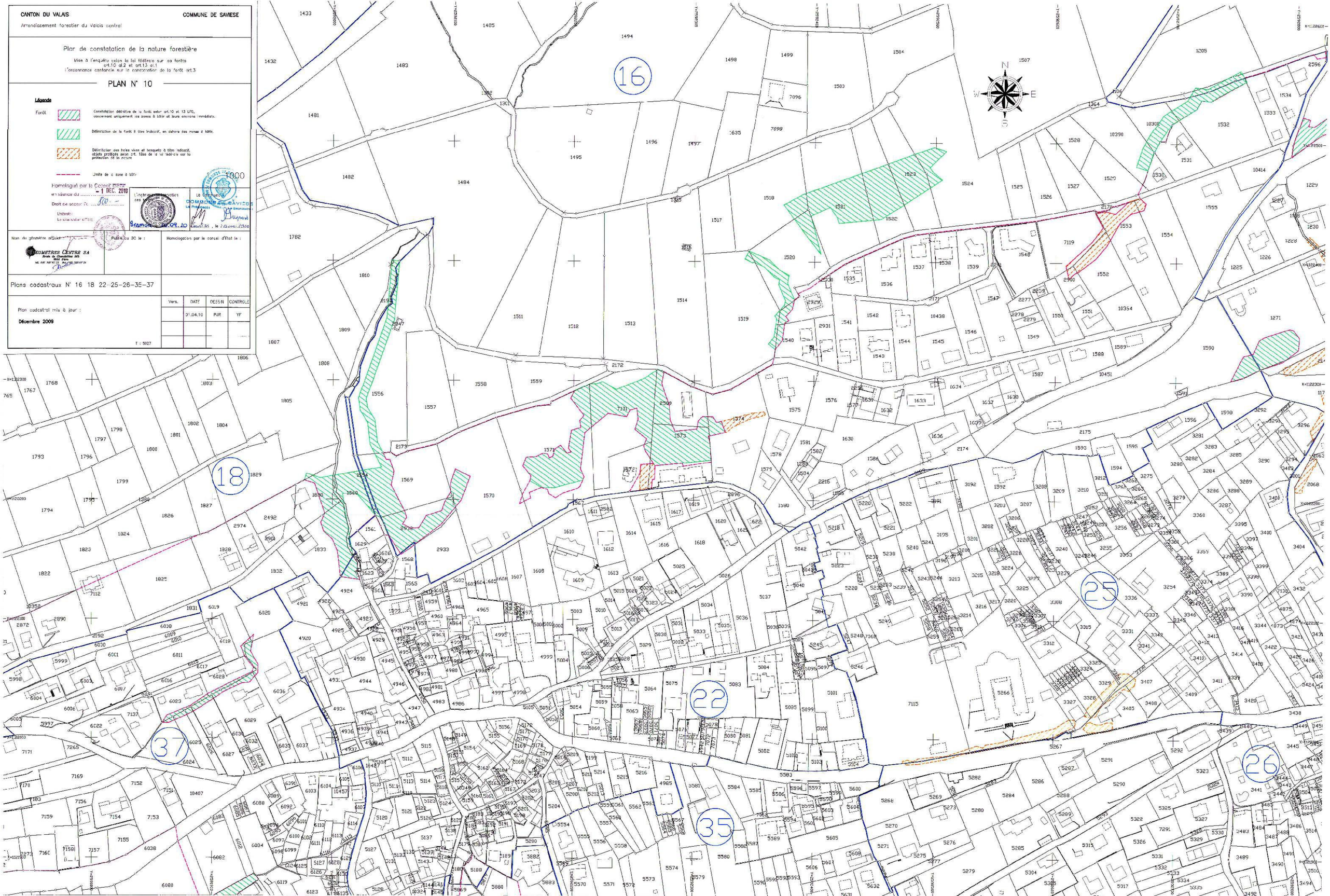
Vers.	DATE	DESSIN	CONTROLE
	01.04.10	PJR	YF